

COMMISSION REGIONALE DE CYCLISME TRADITIONNEL

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU MERCREDI 25 MARS 2026

La séance est ouverte à 18 h au siège du Comité Régional de Cyclisme, par le président de la commission régionale.

Sont présents : CHEFIARE Anthony, président de la C.R.C.T., BIGA Benjamin, de COTTE Philippe, FONTAINE Jean-Laurent, FURCY Jean-Marie, LAURET Daniel, NATIVEL Gérard, NEDELEC Claire.

Est excusée : PAYET Marie-Daisy.

Est invité : Etienne GERMAIN, référent Route de l'Equipe Technique Régionale.

ORDRE DU JOUR :

- 1_ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2026.
- 2_ Information sur de nouvelles dispositions de la réglementation fédérale Route.
- 3_ Coupe Régionale Route 2026.
- 4_ Exposé et approbation du projet sportif Route et des critères spécifiques de sélection Route 2026.
- 5_ Bilan de l'organisation de la cyclosportive « Allons Mont' Maïdo » du 1^{er} mars.
- 6_ Questions diverses.

1_ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2026

Ce procès- verbal est approuvé à l'unanimité par les membres de la C.R.C.T.

Le dernier procès-verbal de la réunion du comité directeur du 19 mars n'ayant pas encore été diffusé, Philippe de COTTE rapporte la décision prise sur le point suivant du p-v du 11 février de la C.R.C.T. :

_ le port du maillot de champion régional Route en course reste facultatif. Cette décision figurant dans une charte commune à toutes les disciplines du cyclisme régional,

INFORMATION SUR DE NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA REGLEMENTATION FEDERALE ROUTE

A partir du 1^{er} janvier 2026, la F.F.C. applique les nouvelles règles U.C.I. suivantes :

_ Guidons (cintres) : largeur minimale(bord à bord) : 400 mm. Largeur minimale intérieure entre leviers de frein : 320 mm. Largeur minimale centre à centre : 380 mm. Evasement (flare) : 50 mm par côté.

_ Roues/ jantes : hauteur maximale des jantes : 65 mm en course en peloton. Roues homologuées U.C.I. obligatoires. Minimum 12 rayons par roue. Diamètre total autorisé : entre 55 cm et 70 cm (pneu compris).

Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

_ Application : Contrôle possible par les arbitres avant ou après la course. Matériel non conforme = refus de départ ou sanction.

3_ COUPE REGIONALE ROUTE 2026

Le règlement de la Coupe Régionale Route 2026 est validé. Le suivi sera assuré par Mehdi CEUSTERMANS sous la responsabilité de la C.R.C.T.

Le secrétariat du comité régional devra lui adresser l'ensemble des classements.

4_ EXPOSE ET APPROBATION DU PROJET SPORTIF ROUTE ET DES CRITERES SPECIFIQUES DE SELECTION ROUTE 2026

Lecture est faite du projet sportif Route et des critères spécifiques de sélection Route 2026, élaboré par Etienne GERMAIN, référent Route de l'Equipe Technique Régionale. Ce document est validé par la C.R.C.T. Il sera soumis à l'approbation du comité directeur ou du bureau exécutif puis diffusé aux clubs.

A noter que sur l'épreuve du 31 mai, Grand Prix de Sainte-Marie, il est proposé que les coureurs U17 garçons courent en même temps que les Open mais avec classements séparés. Ceci dans l'objectif de préparation du championnat de France de l'Avenir 2026.

5_ BILAN DE L'ORGANISATION DE LA CYCLOPORTIVE « ALONS MONT' MAIDO » DU 1^{er} MARS

Cette épreuve a été organisée par le comité régional avec la participation active des membres de la C.R.C.T. Daniel LAURET en a été la cheville ouvrière au niveau de l'organisation des différents postes et celui de la recherche de partenaires. La commission régionale le remercie chaleureusement.

Le bilan sportif est positif : 233 participants. L'organisation de la sécurité a été à la hauteur de l'événement. Le bilan financier est positif.

6_ QUESTIONS DIVERSES

_ Projet d'organisation du championnat de l'Océan Indien 2026 : entretien téléphonique en direct avec le D.T.N. de l'Ile Maurice. Il serait opportun de profiter de la présence des délégations présentes sur le Tour de La Réunion en faisant suivre cette épreuve, par le championnat de l'Océan Indien, soit les 12, 14 et 16 août (à la place des 9, 11 et 13 septembre initialement prévus).

Au cas où cet événement ne pourrait pas être organisé, la C.R.C.T. propose la mise en place d'une cycloportive à la date prévue pour l'épreuve en ligne du championnat de l'Océan Indien.

_ Rappel : aucun cycliste non licencié ne peut être admis au sein d'un regroupement organisé par le comité régional.

_ Elaboration du règlement du Trophée du Criterium et à proposer à la P.P.A., club organisateur de la course du 1^{er} mai au Port :

Sur la catégorie Open : à l'occasion des 15^e, 25^e tours et l'arrivée du 35^e tour, sprints de classement avec attribution de 5,3,2 et 1 points sur les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e classés. Le vainqueur sera le coureur ayant accumulé le nombre de points supérieur. En cas d'égalité de points, le résultat du dernier classement à l'arrivée sera prépondérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le secrétaire de séance, Philippe de COTTE